

5052HS25110

9432

(1938-40)

V. D. 9432 : Remplacement des filiales automobiles par une filiale unique (S.C.E.T.A.)

Participation S.N.C.F. à la Société des Transports auxiliaires de l'Est (S.A.T.E.) (6 représentants).-

au, Dargeou, Pellarin, (C.D.	10.	5.38	32	VII	
Jean et Chauvigne (C.A.	11.	5.38	49	V	
	C.D.	6.	12.38	32	XI	c (b)
1 (Dargeou)	C.D.	24.	1.39	72	X	c (f)
démission de M.Pellarin à la SNCF		1.	5.39			
réception S.N.C.F.		2.	5.39			
(Pellarin)	(s) C.D.	2.	5.39	48	XIII	h
S.N.C.F. à la S.A.T.E.		5.	7.39			
S.N.C.F. à M. Girette		5.	7.39			
is (Girette)	C.D.	9.	1.40	-	VIIbis	

Participation S.N.C.F. à la Société des Transports auxiliaires de l'Est (S.A.T.E.) (6 représentants)

Extrait du P.V. de la séance du Comité de Direction
du 9 janvier 1940

P.V. COURT

QUESTION VII ^{bis} - Représentation de la S.N.C.F.
au Conseil d'Administration de diverses Socié-
tés de transports.

Le Comité désigne :

- M. BOURGEOIS, nommé Chef de la Division Centrale de la Coopération au Service Commercial, en remplacement de M. GIRETTE, pour représenter la S.N.C.F. au lieu et place de ce dernier dans les Conseils d'Administration :
- de la Société Auxiliaire de Transports automobiles de l'Est (S.A.T.E.).

Rien dans le Steno

S.N.C.F.

- D - 92251/17
- D - 92251/20
- D - 92251/19
- D - 92251/15

Paris, le 5 juillet 1939

Mon Cher Camarade,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans sa séance du 2 mai 1939, le Comité de Direction vous a désigné pour occuper, à dater du 1er juillet 1939, le siège d'Administrateur précédemment attribué à M. PELLARIN, démissionnaire, dans les Conseils d'administration des Sociétés ci-après :

- Société auxiliaire des transports de l'Est (SATE),
- Société des transports auxiliaires des chemins de fer du Midi (STAM),
- Société des transports auxiliaires de la région du Nord (STARN),
- Société auxiliaire des transports du P.L.M. (T.P.L.M.).

Pour vous permettre d'exercer vos fonctions d'administrateur, la Société Nationale fait immatriculer à votre nom :

- 10 actions de la SATE, d'un nominal de 1000 francs,
- 10 - - STAM, d'un nominal de 1000 francs,
- 10 - - STARN, d'un nominal de 1000 francs,
- 10 - - TPLM, d'un nominal de 1000 francs, libérées d'un quart.

Ces actions seront affectées, selon la loi, à la garantie de votre gestion.

Toutes les sommes attribuées à ces actions (intérêts, dividendes et super-dividendes) comme tous jetons de présence, tantièmes et autres rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration de ces quatre Sociétés, seront versées directement à la S.N.C.F. qui les portera en recettes dans ses propres écritures. Dans le cas où tout ou partie de ces sommes vous serait versé par les Sociétés, vous aurez à en effectuer le reversement dans les caisses de la S.N.C.F. Mais, à titre de remboursement des frais nécessités par vos fonctions d'administrateur, la S.N.C.F. vous versera une allocation forfaitaire annuelle, payable en fin d'année.

Dans l'exercice de vos fonctions d'administrateur, vous voudrez bien vous tenir en liaison constante et directe avec la S.N.C.F. dont vous êtes le représentant au Conseil d'administration des dites Sociétés. Chaque semestre, vous présenterez, par mon intermédiaire, un compte rendu de mandat au Président du Conseil d'administration de la S.N.C.F., en double

.....

Monsieur GIRETTE, Ingénieur en chef, chef de la Division de la coordination au service commercial, 54, Bd Haussmann, PARIS.

exemplaire, ce compte rendu pouvant, sous réserve des observations spéciales que vous auriez à formuler, être établi d'accord entre les différents représentants de la Société Nationale dans les Conseils d'administration dont vous êtes Membre.

De convention expresse, la S.N.C.F. déclare vous couvrir, vous ou vos héritiers, contre tous recours en responsabilité civile se rattachant à vos fonctions d'administrateur, les responsabilités pénales restant seules à votre charge.

Enfin, vous vous obligez, vis-à-vis de la S.N.C.F., à remettre sans délai votre démission d'administrateur de ces quatre Sociétés au cas où vous cesseriez vos fonctions au chemin de fer ou si cette démission vous était demandée par la S.N.C.F.

Je vous prie, pour la bonne règle, de vouloir bien me donner votre accord sur la présente lettre dans les mêmes termes de me retourner, revêtues de votre signature, les pièces suivantes :

1°) quatre reconnaissances du droit de propriété de la S.N.C.F. sur les actions dont vous êtes titulaire comme administrateur de la SATE, de la STAM, de la STARN, et de la TPLM ;

2°) quatre lettres de démission des fonctions d'administrateur ;

3°) quatre bordereaux de transfert des actions déposées ;

Les pièces visées aux 2° et 3° seront datées ultérieurement par nos soins.

Votre dévoué Camarade,

Signé: LE BESNERAIS

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

D - 92251/17

COPIE

Paris, le 5 juillet 1939

Monsieur le Président,

M. PELLARIN, représentant de la S.N.C.F. dans votre Conseil, a exprimé le désir de résilier ses fonctions d'Administrateur de la Société auxiliaire de Transports automobiles de l'Est (S.A.T.E.) à dater du 1^{er} juillet 1939/

Le Comité de Direction de la S.N.C.F. a proposé, pour le remplacer, M. GIRETTE, Ingénieur en Chef, Chef de la Division de la Coordination au Service Commercial de la S.N.C.F.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire approuver cette proposition par le Conseil d'Administration et, ultérieurement, par l'Assemblée Générale de vos actionnaires, et m'aviser lorsque cette ratification sera intervenue.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,
Signé : GUINAND.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration
de la Société Auxiliaire de Transports Automobiles de l'Est (S.A.T.E.)
33, rue de Miromesnil PARIS

2 mai 1939

S.A.T.E.

Représentation de la S.N.C.F.

P.V. COURT

Le Comité désigne M. GIRETTE, en remplacement de M. PELLARIN, pour représenter la Société Nationale :

- à partir du 1er juin 1939, aux Comités Fer-Route, Fer-Eau, Fer-Cabotage, Transports postaux du Conseil Supérieur des Transports;

- à partir du 1er juillet 1939, aux filiales automobiles: SATE, STAM, STARN, TPLM, STAPO.

(s) STENO p. 48

M. LE BESNERAIS

Je vous rappelle que M. PELLARIN représentait également la Société Nationale dans diverses filiales automobiles; il continuerait à la représenter jusqu'au 1er juillet, parce que les assemblées générales de ces Sociétés ont lieu au cours du mois de juin. A partir du 1er juillet, je vous propose de le remplacer dans ces filiales par M. GIRETTE.

M. LE PRESIDENT - Le Comité est d'accord.

2 mai 1939

COPIE

Mon Cher Camarade,

Par lettre du 1er mai, vous m'avez exprimé votre désir d'abandonner le service de la Coordination des Transports à partir du 1er juin et vos fonctions dans les Sociétés Auxiliaires de Transports Automobiles à partir du 1er juillet.

J'ai pris note de votre désir tout en regrettant que les circonstances ne vous permettent pas de nous continuer une collaboration qui a été si efficace et pour laquelle je désire vous transmettre encore tous les remerciements, tant de la Société Nationale que de son Directeur Général.

Croyez, mon Cher Camarade, à la nouvelle assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Le Directeur Général,

Signé : LE BESNERAIS

Monsieur PELLARIN, Directeur Honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer Français, 1, rue Madame - PARIS (6ème) -

Le 1er mai 1939

COPIE

Monsieur le Directeur Général

Ainsi que je vous l'ai laissé entendre récemment, je serais désireux d'abandonner le Service de la Coordination des Transports (route, eau, cabotage) à partir du 1er juin prochain.

M. GIRETTE pourra, à mon avis, assurer très convenablement ce Service ensuite.

En ce qui concerne le Service des Sociétés Auxiliaires de Transports Automobiles, vous avez mes lettres de démission à votre disposition.

Toutefois, je crois qu'il y aurait intérêt à ce que je continue à m'en occuper jusqu'au 1er juillet, parce que la S.T.A.R.N., dont je suis Vice-Président, la S.A.T.E., dont je suis Président, et la T.P.L.M., dont je préside le Comité de Direction, ont leurs Assemblées Générales dans le courant de juin.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre décision.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mon respectueux dévouement.

Signé : PELLARIN.

QU. X - Questions diverses

c) Représentation de la S.N.C.F.
au sein du Conseil d'Adminis-
tration de certaines filiales.

Le Comité décidé :

- de désigner M. SAUVAJOL, nommé Chef de la Division du Mouvement voyageurs au Service central du Mouvement, en remplacement de M. DARGEOU, pour occuper les sièges précédemment attribués à ce dernier au sein des Conseils d'Administration :
- de la Société auxiliaire des Transports de l'Est (SATE),
- de la Société des Transports auxiliaires des chemins de fer du Midi (STAM),
- de la Société des Transports auxiliaires de la région Nord (STARN),
- de la Société auxiliaire des Transports P.L.M. (T.P.L.M.),
- de la Société des Transports auxiliaires du P.O. (STAPO).
- de désigner M. DARGEOU, nommé Chef du Service de l'Exploitation de la région de l'Est, en remplacement de M. GRANDJEAN, pour occuper le siège précédemment attribué à ce dernier au sein du Conseil d'Administration de la Société auxiliaire des Transports de l'Est (SATE).

NOTE POUR LE COMITE DE DIRECTION

M. DARGEOU, Chef de la Division du Mouvement Voyageurs au Service Central du Mouvement, qui avait été désigné par le Comité de Direction dans sa séance du 10 mai 1938, pour représenter la S.N.C.F. aux Conseils d'Administration de :

- La Sté auxiliaire des transports de l'Est (S.A.T.E.)
- la Sté des transports auxiliaires des Chemins de fer du Midi (S.T.A.M.)
- la Sté de transports auxiliaires de la Région Nord (S.T.A.R.N.)
- la Sté auxiliaire des transports du P.L.M. (T.P.L.M.)
- et la Sté des transports auxiliaires du P.O. (S.T.A.P.O.)

est nommé, à la date du 1er février 1939, Chef du Service de l'Exploitation de la Région de l'Est, en remplacement de M. GRANDJEAN, nommé Sous-Directeur à Strasbourg, lui-même désigné par le Comité de Direction le 10 mai 1938, pour représenter la S.N.C.F. au Conseil d'Administration de la S.A.T.E.

En raison des nouvelles fonctions de MM. DARGEOU et GRANDJEAN, il est proposé au Comité de modifier, comme suit, la représentation de la S.N.C.F. dans les Conseils de ces Sociétés :

M. SAUVAJOL, qui doit succéder à M. DARGEOU dans le poste que celui-ci occupe au Service Central du Mouvement, serait désigné pour représenter la S.N.C.F. aux Conseils de la S.A.T.E., de la S.T.A.M., de la S.T.A.R.N., de la T.P.L.M. et

de la S.T.A.P.O.

M. DARGEOU serait maintenu au Conseil de la S.T.T.E. pour occuper le siège qui avait été attribué à M. GRANDJEAN.

Signé : ANTONINI.

6 décembre 1938

QU. XI - Questions diverses

- c) Représentation de la S.N.C.F. aux
Conseils d'Administration des fi-
liales automobiles.

P.V. COURT

Le Comité décide de maintenir M. PELLARIN, admis à faire valoir ses droits à la retraite, comme représentant de la S.N.C.F. au sein des Conseils d'administration des filiales automobiles.

STENO

M. LE PRESIDENT - Je vous ai proposé, au cours de notre dernière séance, de maintenir M. MUGNIOT, admis à la retraite, comme représentant de la S.N.C.F. au sein du Conseil de la Cie Nationale du Rhône. Je vous propose de maintenir M. PELLARIN, également admis à la retraite, dans les filiales automobiles des anciens réseaux dont il est administrateur au titre de la S.N.C.F.

M. BOUFFANDEAU - J'insiste particulièrement pour qu'il continue de nous représenter au sein du Conseil de la STAM.

M. LE PRESIDENT - Il n'y a pas d'observations ? Il en est ainsi décidé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 mai 1938

QUESTION V - Représentation de la S.N.C.F. aux Conseils d'Administration des Sociétés dont elle est actionnaire et dans les Comités de gestion de différents organismes dans lesquels elle possède une participation financière.

.....

M. LE PRESIDENT fait connaître qu'il reste à prendre parti sur le tableau qui a été distribué et qui doit être modifié sur plusieurs points en application des décisions prises. C'est ainsi que M.M. BOUFFANDEAU et CLAPIER ayant été désignés tous deux pour représenter la S.T.A.P.O, dont un à titre personnel, M. CLAPIER passera à la S.A.T.E. aux lieu et place de M. de TARDE qui remplacera M. CLAPIER à la S.T.A.P.O. D'autre part, il signale que M. PESCHAUD remplacera M. GOY à la T.P.L.M.

M. CRESCENT rappelle qu'il a demandé de réserver la solution en ce qui concerne la représentation à certaines Sociétés.

M. LE PRESIDENT répond qu'en effet la question a été réservée pour quelques sièges. C'est en particulier le cas pour la Compagnie Nationale du Rhône dont il sera parlé à la prochaine séance.

.....

.....

M. LE PRESIDENT

Il demande au Conseil d'approuver, compte tenu des décisions qu'il vient de prendre, les règles qui lui sont soumises, relatives à la représentation de la S.N.C.F., ainsi que la répartition des sièges dont il est saisi.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

Extrait du tableau relatif à la
représentation de la S.N.C.F. aux Conseils
d'Administration des Sociétés dont elle est actionnaire
et dans les Comités de gestion des différents organismes dans
lesquels elle possède une participation financière

Tableau soumis au C.D. du 10 mai 1938
au C.A. du 11 mai 1938

Représentation au C.A. de la S.A.T.E.

Désignation et activité de la Société	Capital social	Part appartenant à la S.N.C.F. (en %)	Composition du Conseil d'Admi- nistration à la S.N.C.F.	Composition du Conseil d'Admi- nistration de la S.N.C.F.	Représentation proposée Membres du Conseil d'Admi- nistration	Fonctionnaires ou anciens fonctionnaires de la S.N.C.F.
S.A.T.E. (filiale automobile de la Compagnie de l'Est	7.500.000	73,5%	9	6	1 M. de TARDE	5 M.M. BROCHU DARGEOU PELLARIN GRANDJEAN CHAUVIGNE

10 mai 1938

QUESTION VII - Représentation de la S.N.C.F.
aux Conseils d'Administration des Sociétés
dont elle est actionnaire et dans les
Comités de gestion de différents orga-
nismes dans lesquels elle possède une
participation financière.-

S.A.T.E.

P.V. COURT

Le Comité procède à un nouvel examen de la question,
en vue des propositions définitives à soumettre au Conseil dans
sa séance du lendemain.

Sous réserve de la décision de celui-ci, il arrête la
liste des représentants, fonctionnaires de la S.N.C.F. ou fonc-
tionnaires ayant appartenu aux cadres des anciens Réseaux.

(s) STENO

M. LE PRESIDENT - Je vous ai fait distribuer un tableau
qui contient certaines différences par rapport au tableau
précédent.

.....

M. LE PRESIDENT - Il n'y a pas d'autres observations
sur les propositions ? Elles sont adoptées.

Extrait du tableau relatif à la
représentation de la S.N.C.F. aux Conseils
d'Administration des Sociétés dont elle est actionnaire
et dans les Comités de gestion des différents organismes dans
lesquels elle possède une participation financière

Tableau soumis au C.D. du 10 mai 1938
au C.A. du 11 mai 1938

Représentation au C.A. de la S.A.T.E.

Désignation et activité de la Société	Capital social	Part appartenant à la S.N.C.F. (en %)	Composition du Conseil d'Admi- nistration à la S.N.C.F.	Représentation proposée		
			Nombre total des membres de la S.N.C.F.	Nombre des sièges à dis- position de la S.N.C.F.	Membres du Conseil d'Admi- nistra- tion	Fonctionnaires ou anciens fonctionnaires de la S.N.C.F.
S.A.T.E. (filiale automobile de la Compagnie de l'Est)	7.500.000	73,5%	9	6	1 M. de TARDE	5 M.M. BROCHU DARGEOU PELLARIN GRANDJEAN CHAUVIGNE